

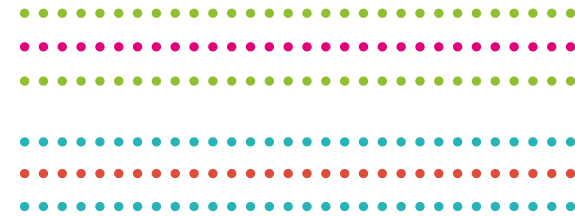


**screlec**  
ensemble vers une économie circulaire



# BARÈME SCRELEC

## CARTOUCHES D'IMPRESSION PROFESSIONNELLES



# ● ● ● ● Notre projet pour la filière

Screlec souhaite développer des synergies entre la filière des cartouches d'impression et celle des piles et accumulateurs portables :

- Mutualisation des outils et des ressources entre deux filières / mutualisation des déclarations pour les adhérents
- Spécialiste des gisements diffus et de micro-flux d'enlèvement sur l'ensemble du territoire, majoritairement positionné auprès des détenteurs ou de collecteurs professionnels
- Des gisements qui présentent de grandes similitudes et des caractéristiques proches
- Optimisation de l'efficacité technique, opérationnelle et financière de notre structure grâce à des synergies.



# Barème Screlec 2018

Applicable au 15 août 2018

Coût fixe filière cartouches professionnelles (catégorie 14 DEEE)

**55€ HT / tonne**

| Exemples de contributions :   | Poids moyen (g)<br>(source In numeri) | Contribution pour 1 cartouche (€ HT) | Contribution pour 100 cartouches (€ HT) |
|-------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|---|
| <b>Cartouches jet d'encre</b> | 30                                    | 0,00165 €                            | 0,165 €                                 |
| <b>Bidon</b>                  | 200                                   | 0,011 €                              | 1,1 €                                   |
| <b>Toner Laser</b>            | 1 000                                 | 0,055 €                              | 5,5 €                                   |

→ La contribution annuelle ne pourra être inférieure à un montant de 150 € HT.

Pour plus d'informations, contactez notre Service Adhérents :

[adherents@screlec.fr](mailto:adherents@screlec.fr)

01 44 10 82 98

**screlec**

ensemble vers une économie circulaire



screlec.fr

Screlec est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'État sur deux filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP) : les piles et accumulateurs ainsi que les cartouches d'impression professionnelles.

Sa mission est d'organiser la collecte et le recyclage de ces déchets en France à travers ses solutions de collecte Batribox, pour les piles et accumulateurs, et Colorbox, pour les cartouches d'impression professionnelles.